

- Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République de Moldavie, faite à Bruxelles le 12 septembre 2012, n^{os} [1081/1 à 3](#).

Le projet de loi d'assentiment a pour objet de permettre la ratification de la Convention sur la sécurité sociale entre la Belgique et la Moldavie.

La Convention règle la situation des travailleurs salariés assujettis au régime de sécurité sociale belge ou moldave pendant leur carrière et qui veulent passer d'un régime à l'autre.

Les objectifs de la Convention sont les suivants:

- éviter le double assujettissement, d'une part, des ressortissants moldaves qui exercent une activité professionnelle en Belgique et, d'autre part, des ressortissants belges en Moldavie;
- maintenir les droits de sécurité sociale acquis dans les deux pays;
- assurer, sur le territoire de l'État contractant de résidence, l'égalité de traitement entre ses propres ressortissants et ceux de l'autre État contractant;
- faciliter le passage d'un régime de sécurité sociale à l'autre.

- Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République tunisienne, faite à Tunis le 28 mars 2013, n^{os} [1103/1 à 3](#).

Le projet de loi d'assentiment a pour objet de permettre la ratification de la Convention sur la sécurité sociale entre la Belgique et la Tunisie.

La Convention règle la situation des travailleurs salariés et indépendants assujettis au régime de sécurité sociale belge ou tunisienne pendant leur carrière ou qui ont voulu passer d'un régime à l'autre.

Pratiquement toutes les branches de la sécurité sociale sont visées, à savoir:

- l'assurance maladie - maternité
- les accidents du travail et les maladies professionnelles
- la vieillesse, le décès et l'invalidité
- les prestations familiales
- le chômage

Les objectifs de la Convention sont les suivants:

- éviter le double assujettissement, d'une part, des ressortissants tunisiens qui exercent une activité professionnelle en Belgique et, d'autre part, des ressortissants belges en Tunisie;
- maintenir les droits de sécurité sociale acquis dans les deux pays;
- assurer l'égalité de traitement entre les ressortissants qui résident sur les territoires respectifs et les propres ressortissants;
- faciliter le passage d'un régime de sécurité sociale à l'autre.

- Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République d'Albanie, faite à Bruxelles le 9 décembre 2013, n^{os} [1143/1 à 3](#).

Le projet de loi d'assentiment a pour objet de permettre la ratification de la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République d'Albanie.

La Convention règle la situation des travailleurs salariés et indépendants assujettis au régime de sécurité sociale belge ou albanais pendant leur carrière et qui veulent passer d'un régime à l'autre.

Les branches suivantes de la sécurité sociale sont visées:

- les pensions de retraite et de survie et les indemnités d'invalidité;
- l'assurance maladie - maternité;
- les accidents du travail et les maladies professionnelles .

Les objectifs de la Convention sont les suivants:

- éviter le double assujettissement, d'une part, des ressortissants albanais qui exercent une activité professionnelle en Belgique et, d'autre part, des ressortissants belges en Albanie;
- maintenir les droits de sécurité sociale acquis dans les deux pays;
- assurer, sur le territoire de l'État contractant de résidence, l'égalité de traitement entre ses propres ressortissants et ceux de l'autre État contractant;
- faciliter le passage d'un régime de sécurité

[Lire la discussion](#)

Les projets de loi n^{os} 1081, 1103 et 1143 sont adoptés par 144 voix

Vote nominatif : 017

Oui	144
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Blanchart Philippe, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Claerhout Sarah, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demeyer Willy, Demir Zuhul, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoit, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Matz Vanessa, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vande Lanotte Johan, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanheste Ann, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Wilmès Sophie, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----